

L'Alambic

BULLETIN D'INFORMATIONS DE VOTRE COMMUNE - ÉTÉ 2025

MOT DU MAIRE : Laurent GEORGES



Chères Segonzacaises, chers Segonzacais, Alors que l'été s'installe dans notre belle commune, il est temps de nous retrouver autour de nos rendez-vous festifs. Cela a commencé le 21 juin avec le Trail de la Grande Champagne et la fête de la musique ; moments incroyables pour les sportives, sportifs et l'ensemble de la population.

Puis le bal des pompiers le 5 juillet, grand moment de convivialité, et le 6 juillet le festival des majorettes de Segonzac qui a connu encore une fois un franc succès. Le circuit des nuits blanches renoue également avec la commune pour 2 étés consécutifs à partir du 18 juillet. Notre frairie arrive à grands pas, le premier week-end d'août, suivie de près par la semaine du jumelage avec l'Italie. Enfin, nous fêterons ensemble le label Cittaslow, ville où il fait bon vivre le week-end du 20 septembre. Cela fait déjà 15 ans que Segonzac est la première ville française labellisée. Au-delà des festivités, la vie municipale continue de suivre son cours et surtout son élan avec la même volonté de répondre aux besoins du quotidien et de préparer l'avenir.

- Dans les mois à venir, votre plaine de jeux si attendue, ouvrira ses portes partiellement avec trois équipements dédiés à notre jeunesse, soit un pump track, un city stade et un skate park.
- Des aménagements routiers sont en cours de réalisation pour assurer la sécurité de nos citoyens, avec, prochainement Chez Barraud l'installation d'écluses pour limiter la vitesse excessive.
- La réfection des chemins blancs est toujours d'actualité.
- Les établissements scolaires sont également une priorité pour pouvoir accueillir toujours le plus agréablement possible les enfants. Nos écoles fusionnent à compter du 01 septembre.
- Les logements communaux sont rénovés avec de plus en plus de demandes de location.
- Nous avons choisi de ne pas augmenter les impôts et nous tenons notre promesse.
- Le programme de réhabilitation du complexe des Distilleries est en cours, ceci est un objectif de grande envergure.
- Les comptes de la commune sont rigoureusement gérés et sont consultables à la mairie.
- Beaucoup d'autres projets vont voir le jour avec toujours la même devise : Tout pour Segonzac.

Le lien social, le dialogue, l'écoute, le respect sont les maîtres mots de mon engagement et de celui de mon conseil municipal.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous un très bel été fait de rencontres, de moments de joie partagés et de bonheur.

Belles vacances !

MAIRIE DE SEGONZAC

**2 place Pierre Frapin
16130 SEGONZAC**

05 45 83 40 41

mairie@segonzac.fr

HORAIRES

Lundi : 13h30 - 17h30

Mardi à Vendredi :

9h - 12h et 13h30 - 17h30

www.segonzac.fr

PERMANENCE DE VOS ÉLUS :
Les samedis matins de 10h à 12h
(sauf du 2 au 23 août inclus)

**Suivez l'actualité de votre
commune sur les réseaux
(déjà 1500 abonnés)**



Le Conseil Municipal

28 janvier

- Accord de principe fusion des écoles publiques élémentaire et maternelle (rentrée de septembre 2025)

La direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) propose la fusion des écoles maternelle et élémentaire publiques les Tilleuls argentés et les Mille Vignes de Segonzac.

Après consultation, les deux directrices d'école sont favorables à cette proposition. La commission enfance-jeunesse a également validé le projet de fusion le 06/01/2025.

La fusion des établissements a pour but de redynamiser les écoles publiques de Segonzac qui n'auront qu'un seul projet d'école, ce qui facilitera le travail en commun. Les parents ne feront qu'une seule inscription puisqu'il n'y aura plus qu'une école primaire contre actuellement une école maternelle et une élémentaire.

La fusion n'impacte en rien le maintien des postes d'enseignants et du personnel communal rattaché aux sites, il n'est pas prévu de fermeture de classe, l'école primaire sera desservie par une entrée commune.

Le conseil municipal valide cette proposition et accepte la fusion des écoles publiques.

- Soutien financier sinistrés Mayotte

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendrés, M. Le Maire propose que la commune de Segonzac vote une subvention et verse à la protection civile la somme de 200€.

Après débats, le conseil municipal vote une subvention de 500€ à destination de la Protection civile.

- Attribution marché de travaux opération plaine de jeux

La commune lançait le 07/11/2024 une consultation aux entreprises avec une remise des offres au 09/12/2024. Les critères d'attribution étaient les suivants : 55 % valeur techniques et 45% prix.

La consultation portait sur 3 lots : lot 1 VRD-terrassement, lot 2 paysage et lot 3 structures sportives (City-stade et skatepark).

L'estimatif du cabinet de maîtrise d'œuvre était de 564 457€ HT, le conseil municipal en juillet 2024 validait la dépense de 503 232€ HT (hors SDEG) et prévoyait des options (PSE).

La commission propose de retenir pour le lot 1 VRD : l'entreprise EUROVIA - pour le lot 2 paysage : l'entreprise JARDIN de l'ANGOUMOIS - pour le lot 3 structures sportives : PCV Collectivité
Montant marchés travaux tous lots et PSE inclus : 447 155, 70€ HT (536 586.84€ TTC)

M. Vincent RUMEAU ajoute que ces offres mieux-disantes proviennent d'entreprises locales et qu'elles sont en deçà de l'estimation du maître d'œuvre ce qui est une bonne surprise car toutes les options peuvent être retenues sans pour autant grever les finances de la collectivité.

Le conseil municipal à l'unanimité valide et attribue le marché comme ci-dessus exposé et mandate M. Le Maire à l'exécution de cette décision.

Les comptes-rendus complets sont disponibles et téléchargeables sur le site : www.segonzac.fr - Rubrique "votre Mairie".

NB: Les comptes-rendus sont mis en ligne après validation lors de la séance de conseil du mois suivant.

Le Conseil Municipal

5 mars

- Compte administratif

Budget principal 2024

COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE - 2024				
2024	FONTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTE A REALISER	SOLDE D'EXECUTION
RECETTES	2 404 267,12	417 216,20	437 850,77	3 259 334,09
DEPENSES	1 998 903,76	1 036 563,22	1 276 359,00	4 311 825,98
RESULTAT	405 363,36	-619 347,02	-838 508,23	-1 052 491,89
EXCEDENTS REPORTES EXERCICE 2023	1 458 810,02	643 873,19		2 102 683,21
RESULTAT de CLOTURE	1 864 173,38	24 526,17	-838 508,23	1 050 191,32

Résultat de clôture global : 1 050 191,32€ (report à nouveau en fonctionnement)

La variation des dépenses de fonctionnement s'explique comme suit :

- l'électricité : 90 362€ dont 2 factures de 2023 mais enregistrées en 2024 pour 12 280€ et la consommation de la halte de nuit (1 300€)
- les fournitures et petits équipements : 41 000€ liés à de nombreux travaux réalisés sur les bâtiments en régie et des matériaux nécessaires à l'exécution de ces chantiers (mise aux normes des salles, travaux à l'école élémentaire, EFS,, etc). Ces travaux ponctuels ne seront pas reconduits sur 2025.
- maintenance informatique : sécurisation du système informatique et du mode de sauvegarde afin d'éviter les fuites de données (3800€).
- hausse des assurances (8000€)
- hausse des taxes foncières avec l'achat de l'ancienne quincaillerie et la revalorisation des bases (+ 3.9%).
- fêtes et cérémonies : légère augmentation des dépenses due à plus de cérémonies sur la commune (qui ont rencontré un franc succès), mais aussi facture du traiteur du repas des aînés 2023 qui a été payée sur le budget 2024 (5 330€), l'inauguration des rues Laval et Denis, le 1^{er} salon du livre et des auteurs, et tout ce qui est venu animer la vie locale.
- les charges de personnel enregistrent une augmentation liée à plusieurs arrêts maladie essentiellement sur les écoles qui ont fait l'objet de remplacement pour garantir la continuité du service,

M. DANÉY a indiqué que les indemnités des élus étaient moins élevées qu'en 2023.

Les recettes de fonctionnement sont stables par rapport à 2023. La compensation de Grand Cognac diminue (97 588€ contre 112 205€ en 2023), mais cela est compensé par d'autres remboursements.

Les loyers et locations augmentent (+17 590€), en partie grâce à la hausse des locations de salles.

Le Conseil Municipal

5 mars (suite)

Les dépenses d'investissement comprennent les remboursements d'emprunts (L'emprunt contracté en 2023 pour l'achat de l'ancienne quincaillerie (520 000€) a commencé à courir en 2024) et de nombreux travaux réalisés et auto-financés (mise en conformité des salles, entretien des bâtiments incluant les couvertures, ossuaires, etc), mais la situation globale reste saine.

En conclusion, M. Daney (Conseiller aux Décideurs Locaux) présente l'analyse financière de la commune avec le taux de la CAF (capacité d'autofinancement : excédent de ressources dégagé par la commune au niveau de sa section de fonctionnement) de 11% qui reste convenable.

	2021	2022	2023	2024
CAF Nette (val.)	309 718.33	178 531.33	421 435.19	282 774,44
CAF Nette (%)	14.49%	8.11%	17.79%	11.76%

La commune affiche une gestion financière saine. Les choix budgétaires permettent de maintenir la qualité du service public local et de poursuivre les investissements nécessaires au développement du territoire.

M. Le Maire se retire et M. HOSTEING Etienne fait procéder aux votes des comptes administratifs qui sont validés par 17 voix pour et une abstention

- Lattes signalétiques condition de mise à disposition aux artisans et commerçants

Depuis 1994 la commune dispose sur son territoire d'une signalisation (lattes) indiquant les infrastructures, les services et les commerçants-artisans. Il est nécessaire de revoir l'intégralité du dispositif. La commission propose au conseil de conserver l'existant en bon état, de maintenir le code couleur pour la création de nouvelles lattes, reprendre la calligraphie en place, et d'offrir pour toutes nouvelles demandes une latte signalétique. Pour toute demande supplémentaire la collectivité déterminera un prix de vente.

Le conseil municipal valide la proposition de la commission.

- Création « espace sans tabac »

Le Conseil validait lors du conseil du 5 mars la création d'espaces sans tabac.

Depuis le 1er juillet, le gouvernement a étendu l'interdiction de fumer aux lieux suivants : parcs et jardins publics, plages bordant des eaux de baignade, pendant la saison balnéaire, zones affectées à l'attente des voyageurs, espaces non couverts des bibliothèques, espaces non couverts des équipements sportifs au sens de l'article R. 312-2 du code du sport, les abords immédiats des établissements scolaires, des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs, des bibliothèques et équipements sportifs, à compter de la publication d'un arrêté dans les prochains jours, qui viendra préciser que le périmètre doit être d'au moins 10 mètres.

Le Conseil Municipal

24 mars

- Virage de Biard

Pour rappel la commune délibérait le 13/05/2024 sur l'acquisition de parcelles à Biard avec la volonté de sécuriser et revoir avec les services du Département le tracé de la RD24 en traversée d'agglomération du virage de Biard.

L'emprise du projet portait sur l'intégralité de la propriété et le prix d'acquisition était acté à hauteur de 100 000€. Après estimation des travaux, force est de constater que l'opération s'avère très coûteuse (démolition à accomplir, opération de désamiantage).

Au vu de ces éléments le 06/03/2025 la commune rencontrait les services du Département qui proposent d'aménager en entrée d'agglomération des « écluses » limitant ainsi la vitesse, des bordurations et un plateau surélevé à l'intersection de la Départementale et de la rue des Coteaux (Biard).

La commune a contacté les propriétaires pour une nouvelle négociation pour acheter la parcelle M1083 située en entrée de hameau, parcelle de terre agricole, afin d'en définir le prix de vente.

Si le dossier aboutit le Département réalisera les travaux d'aménagement de la Départementale et demandera par le biais d'un fonds de concours une participation financière à la commune.

Cette opération pourra faire l'objet d'une subvention au titre des amendes de police.

Le conseil municipal valide par 16 voix pour et 2 abstentions, le principe du nouvel aménagement sécuritaire des virages de Biard et les acquisitions qui s'y rapportent. Il mandate le Maire à poursuivre le traitement de ce dossier.

- Vote des taux de fiscalité directe

Pour rappel les taux votés en 2024 étaient de :

-Taux taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.38% (correspondant au 22.49% du taux communal majoré des 22.89% du taux départemental)

- Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.22%

- Taux de taxe d'habitation : 11.24%

Produit fiscal attendu en 2025 : 1 277 561 € (hors compensations et exonérations), soit une progression liée à l'augmentation des bases fiscales, mais sans hausse de taux pour les habitants.

A l'unanimité de l'assemblée délibérante les taux d'imposition 2025 sont reconduits comme suit : 45.38% TFB, 52.22% TFNB et 11.24% TH.

- Vote du budget principal

Cette année encore, le budget est proposé à l'excédent à hauteur de 160 000.00€

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 3 254 831,37 €	Recettes 3 414 831.37 €	Dépenses 2 447 951.77 €	Recettes 2 447 951.77 €

Après délibération le budget principal ci-dessus présenté est adopté par 16 voix pour et 2 abstentions

Le Conseil Municipal

26 mai

- Lattes signalétiques prix

Mme Laurichesse Léa précise que la commission communication, vie culturelle et touristique réunie le 14/04/2025 propose d'offrir à tout commerçant qui en fait la demande une latte, et de fixer à 100€ le prix des lattes supplémentaires qui seraient demandées.

Elle rappelle l'ancienneté de ce dossier, amorcé par les municipalités précédentes mais non abouti, et le questionnement et l'impatience des acteurs économiques pour qui les demandes sont restées sans suite jusqu'à ce jour. Elle précise que les lattes seront posées courant de l'été pour toutes les demandes restées en instance.

Le prix des lattes supplémentaires proposé est forfaitaire quelque soit le nombre de supports demandés.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité valide la proposition de la commission et mandate M. le Maire à l'exécution de cette décision.

- Validation convention et participation financière « 3 coups de Jarnac » 2025

Depuis 2023 Segonzac a engagé un partenariat avec l'association les 3 coups de Jarnac. Cette année la subvention proposée est de 2000€.

M. Perrin Vincent explique que le partenariat avec les Trois Coups de Jarnac est toujours réalisé avec l'étroite collaboration des Cognacs Frapin mais précise que pour des raisons de conditions d'accueil le spectacle n'aura pas lieu dans l'enceinte du Chai à Segonzac mais sera présenté au château Fontpinot avec une participation financière de la commune de Lignières-Sonneville.

Un cortège de voitures de collection fera une halte à Segonzac le 25/07/2025 avec un pique-nique aux complexes des salles municipales et la revue mettant en lumière le festival des Trois Coups de Jarnac soulignera toutes les collaborations dont celle de la commune de Segonzac.

L'assemblée délibérante mandate M. le Maire à la signature du document.

- Convention hébergement demi-pension collège entre commune et Département de la Charente

Les repas des enfants des écoles publiques sont fournis par le restaurant scolaire du collège Fontbelle. Les enfants de l'école élémentaire prennent leurs repas à la cantine du collège et les repas des enfants de maternelle sont livrés en liaison chaude au réfectoire de l'école maternelle.

A ce titre 2 agents de la collectivité sont mis à disposition du service restauration du collège à raison de 35h semaine pour la confection des repas et l'entretien du restaurant scolaire.

La commune a souhaité rencontrer les services du Département afin de rédiger une convention actualisée (celle d'origine datait des années 70) reprenant toutes les conditions d'hébergement des enfants.

Ainsi un projet de convention a été rédigé avec effet au 01/09/2025. Le coût du repas sera facturé à la collectivité à raison de 2.80€ TTC. Ce prix sera révisé chaque année.

L'assemblée donne un accord de principe à la convention d'hébergement de la demi-pension entre le Département et la commune et autorise M. le Maire à signer le document.

Le Conseil Municipal

26 mai (suite)

- Tarification verbalisation chiens errants

Il est proposé que le coût de divagation soit supporté par le propriétaire de l'animal avec la mise en place d'une facturation forfaitaire des prestations à raison de 50€ TTC.

M. le Maire ajoute que cette question est un vrai sujet et fait suite à des interventions récurrentes des élus ou services municipaux. Il précise qu'il a recensé dernièrement deux cas de morsures car les chiens, en promenade avec leur maître, n'étaient pas attachés.

M. Le Maire propose que la décision ne porte que sur les chiens et précise que cette mesure ne s'appliquera qu'après « récidence », la première intervention restera pédagogique et sera sans conséquence financière pour le propriétaire de l'animal. Cette proposition reste un outil de dissuasion.

Le conseil valide la verbalisation forfaitaire de 50€ TTC et mandate M. le Maire à l'exécution de cette décision.

- Avenant règlement octroi subvention ravalement de façade

Le 08/11/2021 l'assemblée approuvait le règlement d'octroi de subvention au ravalement de façade. Le règlement actait la durée de l'opération soit du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Lors du vote du budget 2025, une prévision budgétaire a été validée à raison de 20 000€. Aussi il convient d'avenanter le règlement d'octroi de subvention au ravalement de façade dans son article 2.M. Le Maire propose de reconduire l'opération du 01/01/2025 au 31/12/2025.

L'assemblée délibérante valide la reconduction de l'opération « aide au ravalement de façade » du 01/01/2025 au 31/12/2026.



HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI : 13:30 - 17:30

DU MARDI AU VENDREDI :

09:00 - 12:00 / 13:30 - 16:00

HORAIRES DES LEVÉES :

15h15 tous les jours



Bienvenue



Karine Gois

Naturopathe et Infirmière

Installée depuis peu à Segonzac, Madame Gois vous propose différents services (bilan bien-être, fleurs de bach, iridologie, réflexologie palmaire)

Contact :

06 85 51 49 56

karinegois16@gmail.com

Adresse :

39 rue Ravaz

16130 Segonzac

EN BREF

ACTIONS DE TERRAIN

*Fleurissement du bourg
Reprise des bancs, de la borne CC
Entretien des espaces verts*



ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Mise en place de bacs remplis d'eau pour gérer la canicule aux écoles



Création de pièges à frelons en collaboration avec la maison Frapin

CÉRÉMONIES

8 mai

80ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

*19 mars
Hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie*

*26 avril
Héros de la déportation*

Appel du 18 juin



ÇA BOUGE DANS VOTRE COMMUNE



Brin d'aillet au
Cercle des amis du temps libre

Nouveaux commerçants sur
vos marchés



2^e salon des auteurs et des
artistes



Congrès départemental
de la FNACA

1^{re} soirée Code de la Route et
remise du permis piéton aux enfants



Lancement du nouveau site
internet



Trail de la Grande
Champagne



Inauguration du quartier
"Les Marcioux"



*Avec un des agents des services
techniques engagé sur le 55km*

Projet Plaine de Jeux

EN VERT

Les zones de renaturation arbustive et arborée qui créent une enveloppe paysagère au parc

EN ORANGE

Les espaces intergénérationnels qui accueillent les manifestations, des zones de rencontre et de partage

EN ROSE

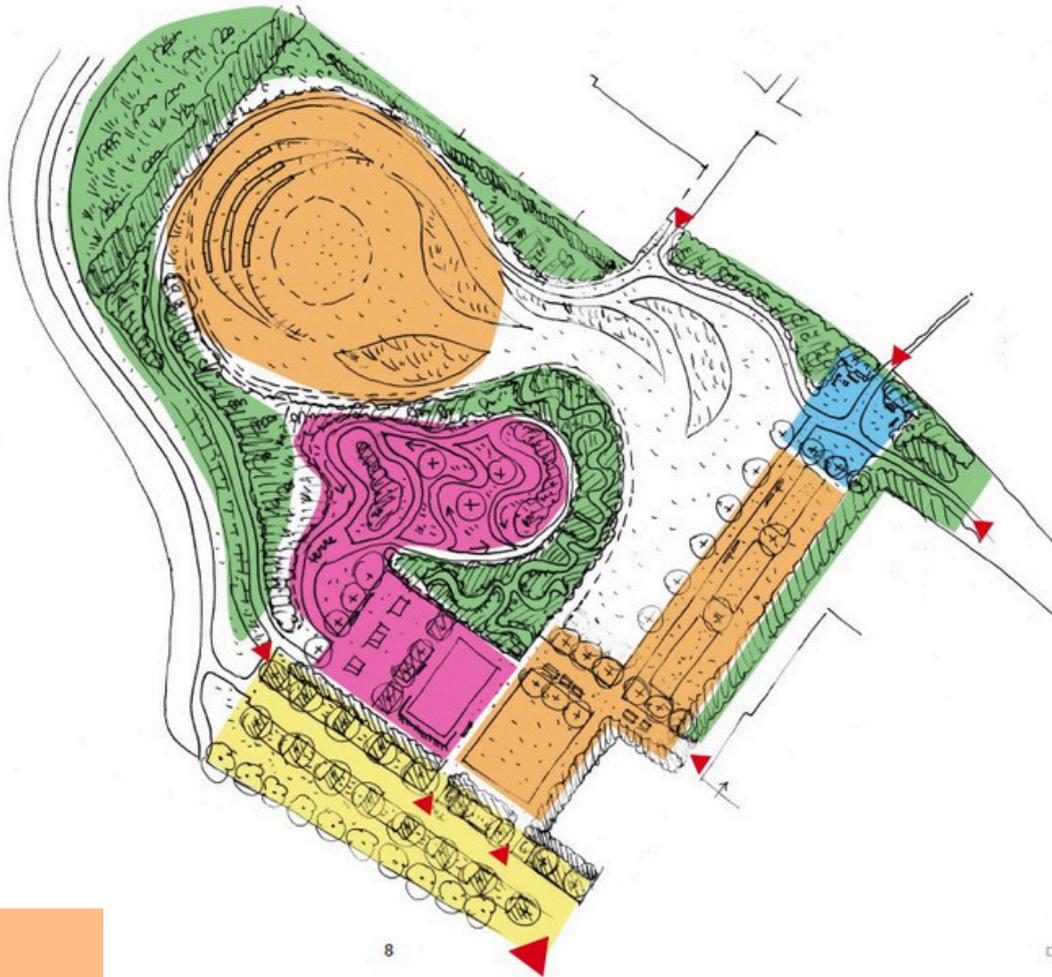
Les structures sportives qui s'adressent aux jeunes

EN JAUNE

Le stationnement
L'entrée principale du parc

EN BLEU

Une zone de calme pour la rencontre et la lecture (installation d'une boîte à livres par la mairie)

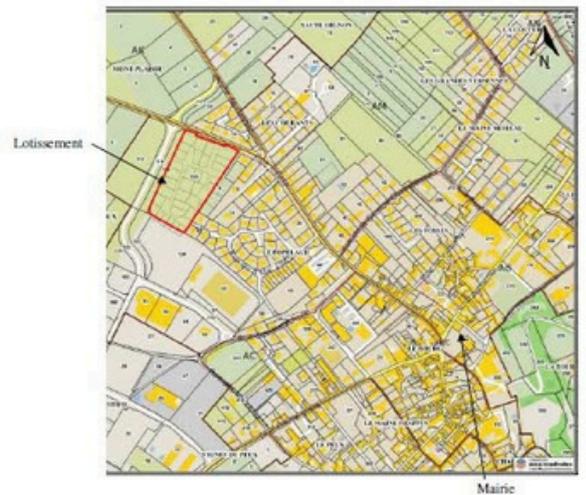


Lots disponibles



A vendre terrains prêts à bâtir

LOTISSEMENT NOUVEAU QUARTIER – LES MARCIOUX



Lots destinés à l'habitat 55.00 euros TTC le m²
Lots commerciaux 30.00 euros TTC le m² (lots 34 à 36)

Infos

Diagnostic énergétique à l'école des Millevignes



Coût prévisionnel de la rénovation énergétique : 1 100 000€
Subventions potentielles : maximum 40% de la somme (soit un reste à charge de plus de 600 000€ pour la municipalité)
Gains estimés (par le CRER) après travaux : très faibles (3500€/an) du fait, entre autre, de la chaufferie bois qui alimente plusieurs bâtiments publics, dont l'école primaire.
Actuellement, ce projet est ajourné en l'état mais les élus continuent de réfléchir à d'autres axes d'amélioration.

ESPACE D'EXPRESSIONS

L'article L. 2121-27-1 dispose que "dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale",

Afin de respecter ce droit, cet espace est dédié aux élus qui souhaitent s'exprimer et issus des listes "Ensemble pour Segonzac" et "Segonzac 2024".

SEGONZAC 2024

SEGONZAC 2024
ENGAGEMENT & PERSÉVÉRANCE

Chers Segonzacais, Chères Segonzacaises,

Appelé récemment à siéger au Conseil Municipal, je souhaite vous exposer les circonstances qui ont conduit M. Wesley DERET à démissionner de ses fonctions de conseiller municipal, qu'il a exercées avec conviction et dévouement pendant plus de cinq années.

Durant ces 17 derniers mois, il a alerté la municipalité actuelle sur plusieurs irrégularités ou erreurs de procédures qui n'ont malheureusement jamais été entendues.

Aussi, il s'est tourné vers les services de la Sous-Préfecture pour signaler de nombreux dysfonctionnements qu'il a pu recenser, tels que, récemment, l'absence effective d'autorisation d'urbanisme avant le début des travaux liés à la plaine de jeux.

Cette analyse a été confirmée par les services de la Sous-Préfecture et une déclaration préalable a finalement été déposée par la municipalité le 03 juin 2025, soit deux mois après le démarrage du chantier.

Ces écarts réglementaires fragilisent la sécurité juridique des décisions du Conseil municipal et exposent potentiellement la commune à des sanctions administratives et financières.

A ce titre, je tiens à rendre hommage à Wesley DERET pour le travail accompli durant son mandat, qu'il a exercé avec sérieux, avec la volonté constante de défendre l'intérêt général, dans le respect des lois, des valeurs démocratiques et des règlements en vigueur.

Pour ma part, habitant de Segonzac depuis plus de 25 ans et après 40 années au service de la Nation, je souhaite m'engager pleinement au profit des segonzacais et de notre belle commune en faisant miennes les valeurs suivantes : « Respect, Intégrité, Service et Engagement ».

Francis MICHAUX

Responsable de la publication : Laurent Georges
Conception et rédaction : Commission communication

Crédit photo : Adjointes - Services Techniques

Distribution : Conseillers Municipaux

Impression : Imprimerie Deplanque - papier 100% recyclé

Tirages : 1200 exemplaires



L'été à Segonzac

BAL DES POMPIERS

Place Pierre Frapin - 20h

05 JUILLET

FESTIVAL DE MUSIQUES & MAJORETTES

Place Pierre Frapin - A partir de 10h

06 JUILLET

TOURNOI OPEN - TENNIS CLUB

Info auprès de l'association

11-27 JUILLET

NUITS BLANCHES EN PAYS JAUNE D'OR

Balade nocturne : "Du sable plein les yeux"

**TOUS LES VENDREDIS
DU 18/07 AU 29/08**

FRAIRIE "SEGONZAC EN FÊTE"

Place Pierre Frapin

01-04 AOUT

JUMELAGE AVEC SEGONZANO (IT)

Info auprès de l'association

11-16 AOUT

JOURNÉE CARITATIVE "RED KNIGHTS"

Cour des Salles des Distilleries

23 AOUT

SALON DES COLLECTIONNEURS

Salles des Distilleries

06-07 SEPT.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Salles des Distilleries

13 SEPTEMBRE

SUNDAY CITTASLOW

Plaine de jeux

21 SEPTEMBRE